

- les sociétés de l'État canadien, les organisations non gouvernementales (ONG) et les établissements canadiens d'enseignement, en autant qu'ils collaborent avec le secteur privé à des projets qui satisfont aux critères de financement prévus pour le Programme INC (dans ces circonstances, l'organisme du secteur privé responsable de l'exécution de la plus large part du projet signe l'entente de contribution);
- les sociétés publiques et privées du tiers monde qui sont admissibles au Fonds canadien d'initiatives locales;
- les institutions de développement international qui mènent des programmes, des projets et des activités de coopération industrielle; et
- les initiatives spéciales approuvées par le gouvernement canadien.

Les organisations admissibles doivent démontrer qu'elles ont les ressources humaines, techniques et financières ainsi que les compétences et l'expérience requises pour exécuter le projet.

Société pour l'expansion des exportations (SEE)

Outre son programme bien connu de financement des exportations, la SEE offre divers programmes d'assurance englobant l'assurance-investissements à l'étranger. Ce programme couvre les nouveaux investissements à l'étranger, qu'il s'agisse de prises de participation ou d'autres formes d'investissement comme les contrats de gestion et de services techniques, les accords de licence et de redevances, les actifs et les garanties financières. Les investissements peuvent être réalisés directement depuis le Canada ou par l'entremise d'une société affiliée basée au Canada, dans le pays hôte ou dans un pays tiers. L'assurance-investissement à l'étranger de la SEE couvre trois grands risques: 1) le risque de transfert résultant de l'incapacité de convertir et de transférer les fonds; 2) l'expropriation, et 3) l'insurrection, la révolution ou la guerre. L'assurance est valable pour 15 ans, mais la période pourra être prolongée si la chose est justifiée.

L'investisseur a le choix de demander une police couvrant l'un ou l'ensemble des trois risques; et dans la plupart des cas, il est préférable de s'assurer contre les trois risques. Outre les investissements divers dans les industries de fabrication, de transformation ou de services, les investissements dans les activités d'exploration et